

## MULTINIORS'FORMA S.A.S

Résidence La Meynard Ballade A RDC –

97200 FORT DE FRANCE

Email: [contact@multiniorsforma.com](mailto:contact@multiniorsforma.com)

Tel : 05-96-30-12-75 ou 06-96-36-03-26

Siret : 829 393 115 00029

Numéro déclaration activité : 02973113097

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



# Institut de Formation d'Ambulanciers de Martinique

## « AUXILIAIRE AMBULANCIER »

L'auxiliaire ambulancier assure les transports sanitaires et la surveillance de patients stables à bord des véhicules sanitaires légers.

Il est le second membre de l'équipage d'une ambulance et assiste l'ambulancier diplômé d'Etat dans les prises en charge au quotidien ou dans l'urgence.

Il peut exercer son activité professionnelle au sein d'une entreprise privée ou d'un service hospitalier de transport sanitaire.

### Pré-requis

Avoir 18 ans

Avoir le permis B (3 ans minimum de permis de conduire ou 2 ans si conduite accompagnée ; ne pas être sous permis probatoire) voir code de la santé publique 4312-7

### Objectif général :

Acquérir les compétences attendues du professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier

#### Objectifs opérationnels

- Développer des connaissances, un comportement et des aptitudes afin d'acquérir des compétences professionnelles
- Acquérir des capacités d'initiative, d'anticipation et d'autonomie lors des transports en VSL
- Assurer sur prescription médicale tout type de transport en VSL
- Collaborer et assister l'ambulancier
- Se positionner en tant qu'auxiliaire des professionnels de la santé

### Conditions d'admission :

Le candidat doit disposer de :

- un permis de conduire de catégorie B (période probatoire expirée)
- un certificat médical délivré par un médecin agréé ARS, attestant de la non contre indication à exercer la profession d'ambulancier, la vaccination conforme à la réglementation
- une attestation préfectorale autorisant la conduite de véhicules sanitaires (le candidat doit s'assurer de la validité de son permis de conduire avant l'embauche).

### Durée :

91 heures

### Contenu de la formation

1. L'hygiène et prévention
  2. Les principes et valeurs professionnelles,
  3. La démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients,
  4. Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages et brancardages,
  5. Les règles du transport sanitaire.
- 70 heures

### 6. Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 ( AFGSU 2 )

#### Urgences vitales

La chaîne de l'urgence - Inconscience -Obstruction des voies aériennes- Hémorragies - Arrêt cardiaque

## **Urgences potentielles**

Les malaises - les traumatismes - Les brulures - L'accouchement inopiné - les risques collectifs

**21 heures**

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier

### **Modalités d'admission**

Aucune en dehors des pré requis

### **Méthodes mobilisées**

Présentiel

- Alternance de cours théoriques en plénière, de travaux pratiques dirigés et de simulations en sous-groupes

- Pédagogie active et participative
- Apports de connaissances
- Mises en situations professionnelles

### **Intervenants**

Les enseignements sont assurés par des médecins en service d'urgences, des infirmiers, des ambulanciers en exercice, des chefs d'entreprise de transport sanitaire, et auxiliaires médicaux.

### **Accessibilité aux personnes en situation d'handicap**

Tous nos formateurs, de par leurs formations et expériences des Établissements Médicaux et sociaux sont sensibilisés aux situations de handicaps.

Nous veillons au respect des conditions d'accueil des Publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation.

Pour toute question concernant une situation de handicap, quelle qu'elle soit, et pour évaluer et anticiper les aménagements nécessaires à votre participation, merci de prendre contact avec notre référent handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap

### **Délais d'accès**

Formation accessible au plus tard 15 jours avant le début de la formation.

Dispositif de financement AIF (financements Pole Emploi de manière générale) : les délais peuvent être rallongés du fait du traitement des informations par les plateformes de Pôle Emploi. C'est pourquoi nous vous conseillons d'anticiper un maximum avant le démarrage d'une formation pour réaliser l'ensemble des étapes administratives si la date de formation est déjà fixée. Prévoir au minimum 1 mois et demi pour être sûr que votre demande soit traitée par Pôle Emploi avant le démarrage.

POE : Les dispositifs de POE comprennent une phase de sélection et les dates de sessions sont fixées en respectant certaines contraintes.

Pour toute autre questions concernant les modalités ou les délais d'accès à nos formations, contactez nous.

### **Modalités d'accès**

Prise de contact par téléphone 05 96 30 12 75 - Les pré requis seront validés par téléphone ainsi que le mode de financement envisagé – établissement d'une proposition commerciale - envoi du bulletin de pré inscription à la formation listant les conditions requises pour exercer. – transmission des pièces demandées à l'organisme – établissement d'un contrat.

### **Tarif :**

1714.44 euros HT

### **Modalité d'évaluation des acquis**

Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz,...

### **Equivalences, passerelles, débouchés**

Pas d'équivalences. Pas de passerelles.

Un auxiliaire ambulancier peut exercer son métier au sein de différentes structures : entreprises de transport sanitaire privées et/ou publique, hôpitaux, cliniques... Il arrive également que des ONG fassent appel à des auxiliaires ambulanciers pour des missions sur le terrain dans des pays conflictuels ou suite à une catastrophe naturelle.

En termes de perspectives et d'évolutions, l'auxiliaire ambulancier aura plus de facilités pour obtenir le diplôme d'Etat d'ambulancier. Grâce à l'exercice de son métier, il est en effet dispensé du stage obligatoire de 140 h ainsi que de l'oral d'admission. Pour prétendre à ces deux dispenses, l'auxiliaire ambulancier devra remplir deux conditions : avoir travaillé 140 h minimum sur un mois et avoir exercé le métier d'auxiliaire ambulancier pendant au minimum 1 an à temps plein au cours des 5 années précédentes.

### **VALIDATION**

- Attestation de formation AUXILIAIRE AMBULANCIER
- Attestation de formation de Gestes et Soins d'urgence niv. 2

## CONTACTEZ-NOUS



**0696 36 03 26 | 0596 30 12 75**

Contactez-Nous pour plus de renseignements



**Résidence La Meynard Bât Ballade A**

97200 Fort de France



**Lundi-Vendredi : 8h30 - 12h00 /**

**14h00 - 16h00**

Uniquement sur rendez-vous  
Samedi et Dimanche: Fermé

Consultez notre site internet : [www.multiniorsforma.com](http://www.multiniorsforma.com)